

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je sais que des céréaliculteurs et une entreprise de traitement de graines ont été poursuivis. Je ne trouve pas que c'est illogique. Je suis certain que l'affaire sera examinée devant les tribunaux.

M. Thompson: Si je comprends bien, le fait que la Commission canadienne du blé veuille faire condamner les céréaliculteurs en vertu du Code criminel se justifie.

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette question n'est évidemment pas recevable pour beaucoup de raisons.

M. Thompson: A 10 heures, monsieur l'Orateur.

[Plus tard]

LES PRODUCTEURS SIGNATAIRES DE CONTRATS AVEC LES HUILERIES

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, étant donné que certains producteurs de colza et certaines huileries ont été encouragés à signer des contrats au début de la présente campagne agricole, et que selon ces contrats, les entreprises s'engageaient à acheter toute la production de certains agriculteurs, le ministre de l'Agriculture peut-il donner l'assurance que ces contrats peuvent être respectés et qu'on pourra y donner suite?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, selon un des principes fondamentaux de tout le système de contingentement, on doit s'assurer que le marché, qu'il soit grand ou petit, soit partagé équitablement entre tous les producteurs de la région. Naturellement, il s'agit du premier principe sur lequel la Commission canadienne du blé se fonde devant de présumées infractions à ce principe.

M. Gleave: Monsieur l'Orateur, comme le gouvernement a favorisé une baisse d'acide érucique dans la production de colza et y a participé activement, le ministre pourra-t-il faire sous peu une déclaration à l'appel des motions, afin de fournir des éclaircissements au sujet du point soulevé ici au nom du fabricant et du producteur?

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, le gouvernement n'a jamais laissé entendre qu'un arrangement contractuel ou autre aurait la préséance au point d'exclure tous les autres producteurs qui auraient également accès au marché en vertu du régime de contingentement.

* * *

LES DROGUES PSYCHOTROPES

MARIJUANA—LES PROPOS DU MINISTRE DE LA SANTÉ— LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au premier ministre une question ayant trait au discours prononcé par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social en fin de semaine, je crois, à Hamilton, dans lequel, parlant aux étudiants de l'endroit, il s'est prononcé contre la légalisation de la possession de la marijuana. Exprimerait-il alors la politique du gouvernement?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je devrais prendre connaissance du discours lui-même avant de me prononcer à ce sujet.

[M. Thompson (Red Deer).]

LE VOTE À L'ONU AU SUJET DE LA MARIJUANA—LES MOTIFS DE L'ABSTENTION DU CANADA

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, permettez-moi de poser une autre question. Il y a trois jours, j'ai demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si le Canada s'était abstenu de voter à un comité spécial des Nations Unies lors d'un vote portant précisément sur la même question que j'ai soulevée avec le premier ministre, soit le droit de posséder de la marijuana. Le premier ministre pourrait-il maintenant répondre à cette question, vu que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est absent depuis déjà deux jours?

Le très hon. M. Trudeau: Tout comme le député, j'ai entendu le ministre déclarer qu'il prendrait note de la question et l'étudierait. Le ministre, comme sans doute le député aussi, s'est absenté pour deux jours. Nous avons eu une longue fin de semaine.

* * *

L'IMMIGRATION

LE CAS JAMES ET ALEX DONALD

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, ma question, dont je lui ai déjà donné avis, s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Le ministre consentirait-il à faire enquête et à intervenir peut-être dans le cas de James Donald et d'Alex Donald, deux immigrants écossais vivant à Toronto qui se sont volontairement présentés pour faire part de leur cas au ministère et ont refusé de se prévaloir du droit d'appel, procédure qui les garderait au pays pendant plusieurs années. Comme l'affaire concerne leurs épouses et quatre enfants et qu'il s'agit de personnes laborieuses, le ministre ferait-il lui-même enquête?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Le député a eu la bienveillance de me donner un préavis. Rien ne me rendrait plus heureux que de voir neuf Écossais de plus devenir des citoyens du Canada; j'interviendrai donc personnellement.

* * *

• (1430)

LES FINANCES

LA FORTE DEMANDE D'OR—LES MESURES DE PROTECTION DES RÉSERVES

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Finances, j'adresse ma question à son suppléant. Étant donné la forte demande qui existe actuellement pour l'or et que le prix sur le marché libre est élevé, quelles mesures le gouvernement canadien prend-il pour maintenir suffisamment de réserves au pays?

L'hon. P. M. Mahoney (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, je vais prendre avis de cette question.

M. Nielsen: J'ai une question supplémentaire à poser au ministre. Comme plusieurs producteurs d'or au Canada vendent actuellement leur production sur le marché international plutôt que national, que fait le gouvernement pour assurer suffisamment de réserves d'or provenant de sources canadiennes? Si le ministre prend avis de la question voudrait-il aussi dans sa réponse expliquer à la